



Remboursement pret de mon papa decede...

Par **sotaly**, le **06/05/2008 à 19:34**

bonjour rnvoila ma mere est decedee y a un an et mon pere 3 semaines rnje viens de m apercevoir qu il avait souscrit depuis 2006 un credit a la consommation rna ce jour il reste 3800 euros a payerrnje vais touche le capital deces de la securite sociale soit environ 4000 euros mais ma grand mere veut que je rembourse les obseques de mon pere (+4200 euros) rnaucune succession n a ete faite car pas de bien pas de maison ni voiture et sur son compte en banque 400 euros rnle compte n est pas bloque il sert a regler les choses courantes factures resiliations etc rnje dois egalement regler ses impots pour 2007 ainsi que le loyer en cours rnje ne parle meme pas de mes factures!rnbref je ne sais plus quoi faire pour ce pret rnaidez moi s il vous plaitrnmrci

Par **Visiteur**, le **06/05/2008 à 19:44**

Bonsoir,rnCommencez par vérifier si le crédit souscrit était assorti d'une assurance décès, ce qui est le plus souvent le cas.rnrnRappel: Une succession comprend ACTIF et PASSIF...rnL'héritier peut accepter purement et simplement la succession, accepter sous bénéfice d'inventaire, renoncer à la succession. rnLa renonciation est obligatoirement effectuée sur un registre spécial tenu au greffe du tribunal de grande instance du lieu d'ouverture de la successionrnrnA votre service,rnCordi@lement.

Par **sotaly**, le **06/05/2008 à 19:47**

non il n a pas souscrit d assurance deces rndois je aller chez le notaire rndesolee mais je ne

comprends pas ce que je dois faire

Par **Visiteur**, le **06/05/2008 à 20:39**

Je voulais vous dire que vous pouvez renoncer à la succession.
Regardez sur ce lien...
<http://www.afif.asso.fr/francais/conseils/conseil27.html#RenoncerrnPS/>
Comme déjà en réponse à votre autre file sur la question,
Si votre Grand-Mère a payé les obsèques parce que vous mêmes ne pouviez le faire, il est assez logique qu'elle vous en demande le remboursement, sachant que normalement, ils sont à la charge des descendants du défunt.